

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 23 AVRIL 2026 - A 18 H 30

Le 23 avril 2026 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Cindy BARBÉ, Germain BOIVIN, Valérie RENIER, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, Claire SPICKER, David BLONDIN, Hélène PETIT, Amandine WAYER, Morgane MARCHAL.

Absents excusés : Denis ROUTIER, Véronique BUIGNET, Richard VACOSSAINT, Romain HÉMART.

Absent : Néant

Pouvoir : Romain HEMART donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Valérie RENIER.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 :

Monsieur BLONDIN fait une remarque quant aux questions diverses sur le stationnement de véhicules : il s'agit des véhicules stationnés dans le virage de la rue de Mantes vers la Rue à l'Eau et non ceux stationnés à l'angle de la Rue de Mantes vers la rue de l'Eglise.

Cette remarque effectuée, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 est soumis au vote de l'assemblée et accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

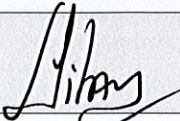
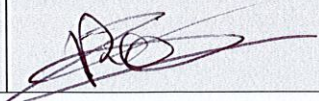
Ordre du jour :

- 1. Vote des taux des impôts directs locaux 2026,**
- 2. Présentation et vote du budget primitif 2026,**
- 3. Informations et questions diverses.**

1. Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,00 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,68 %
 - Taxe d'habitation : 18,06 %
- CHARGE Monsieur le Maire :
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - De transmettre, via la plate-forme « demarche.numerique.gouv.fr (<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/pref80-etats-1259-2026>), l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-030.

Les taux 2026 restent inchangés par rapport à l'année 2025.

2. Présentation et vote du budget primitif 2026

Vu l'article L2123-24-1-1 du CGCT, et avant la présentation et le vote du Budget Primitif 2023, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les indemnités de fonction perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal. Ces éléments sont repris dans la note de présentation brève et synthétique du BP 2026. Il est précisé que le Maire et les adjoints perçoivent uniquement des indemnités de fonction. Ils ne sollicitent donc pas de remboursements de frais.

Il est rappelé que pour les budgets appliquant le plan de comptes M57, l'organe délibérant peut, au moment du vote du budget primitif, autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section :

- à l'exclusion du chapitre 012 et des chapitres d'ordre
- et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

L'autorisation donnée par l'organe délibérant doit être formalisée chaque année.

Il est nécessaire de bien matérialiser cette autorisation uniquement sur la maquette du budget primitif 2026. A défaut, il ne sera pas possible pour l'organe délibérant de prendre une délibération après le vote du budget pour donner cette autorisation

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026, étudié lors de la commission finances et investissements du 02 avril 2026.

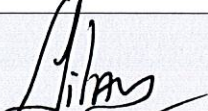
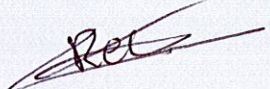
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif « Beauchamps » 2026 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 402 265 €	1 402 265 €
Section d'investissement	466 120 €	466 120 €
TOTAL	1 868 385 €	1 868 385 €

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2026-031.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

3. Informations et questions diverses

- Informations diverses :

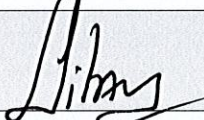
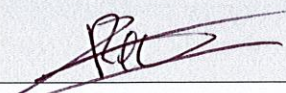
Monsieur le Maire informe :

- Avoir procédé à la nomination des 5 membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Beauchamps. Ces personnes sont :
 - Monsieur Gérard VAUTIER ;
 - Mme Martine LEMERCIER, représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
 - Mme Catherine VACOSSAINT, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
 - Mme Chantal LORPHELIN, représentante des associations de personnes handicapées du département ;
 - Mme Emilie FACON, représentante de l'UDAF 80.
- Proposer pour siéger aux commissions de contrôle des listes électorales, les personnes suivantes :

Membres	Titulaire / Suppléant	Civilité	NOM	Prénom
Conseillère Municipale	Titulaire	Mme	MARCHAL	Morgane
Conseiller Municipal	Suppléant	M.	HEMART	Romain
Délégué de l'Administration	Titulaire	M.	GOURDAIN	Maurice
Déléguée de l'Administration	Suppléante	Mme	LORPHELIN	Chantal
Délégué du Président du Tribunal Judiciaire	Titulaire	M.	LESIGNE	Muriel
Délégué du Président du Tribunal Judiciaire	Suppléant	M.	BERTHE	Jimmy

Il rappelle que ces membres seront nommés par arrêtés préfectoral pour une durée de 6 ans.

- Que le Conseil Départemental de la Somme a octroyé à la commune, lors de sa commission réunie le 08.04.2026 :
 - la somme de 20 332 € pour la réhabilitation du logement communal situé 2 rue de la Mairie dans le cadre du Fonds d'Appui au communes 2025
 - la somme de 10 697 € pour l'installation de deux feux « récompense », route de Bouvaincourt et Grande Rue, au titre de l'aide exceptionnelle aux collectivités en faveur de l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementale et nationale.
Monsieur le Maire rappelle que la contribution communale sur ce dossier est de l'ordre de 26 743 €, Il rappelle qu'une délibération a été prise le 09 octobre 2025 autorisant cette dépense. La convention pour la maîtrise d'une opération d'éclairage public (dossier n° 14-TE-0439-EP) sera donc signée en vue de la réalisation des travaux qui pourraient débuter au cours du 2^e semestre 2026.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

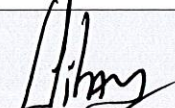
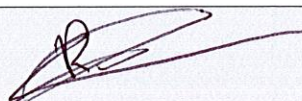
- Questions diverses :

Monsieur BORDGI informe que le président du SIEA Caux Nord Est est Monsieur Pascal HARAUX, nouvellement élu.

Madame RENIER informe qu'un ticket de manège sera distribué aux enfants de la commune en porte à porte en vue de la fête locale.

Madame SPICKER demande l'état d'avancement du PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat). Monsieur le Maire répond que le document pose question notamment à la Sous-Préfecture de la Somme car les collectivités disposant d'une population plus importante (Eu, Mers les Bains et Le Tréport) sollicitent une emprise de terrain trop conséquente. La ré-élaboration du PLUI est demandée.

La séance est levée à 19 h 13.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---